



LEGENDE

- Zonage**
- UA : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant deux sous-secteurs (UAa et UAb (sous-secteurs disposant de règlements spécifiques))
 - UB : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant un sous-secteur UBa (sous-secteur disposant d'un règlement spécifique)
 - UC : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant un sous-secteur UCa (sous-secteur correspondant au lotissement de la Croix des Tailles dont le règlement est maintenu)
 - UE : Zone destinée à l'accueil d'activités économiques (hors activité commerciale exclusive)
 - UL : Zone destinée à recevoir les équipements collectifs
 - 1AUh : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation dominante d'habitat
 - 1AUI : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation dominante d'équipement collectifs ou touristiques
 - 2AU : zone d'urbanisation future à long terme, à vocation mixte (dominante d'habitat)
 - A : Zone agricole
 - Ah2 / Ah2p : zone habitée au sein d'une entité agricole homogène ne pouvant pas recevoir des constructions nouvelles à usage de logement
 - An : zone agricole de transition définie pour des motifs paysagers, de limitation du mitage ou environnementaux
 - N : zone naturelle à préserver
 - Nh2 / Nh2p : zone habitée au sein d'une entité naturelle homogène ne pouvant pas recevoir des constructions nouvelles à usage de logement
 - NL : zone naturelle de loisirs

- Informations**
- Plan d'eau
 - Cimetière
 - Parcelles
 - bâti dur
 - bâti léger

Département de Loire-Atlantique (44)

**COMMUNE DE
HAUTE-GOULAINE**



Haute
Goulaine

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt : 17.05.2013
Approbation : 21.02.2014

Modification n°1 approuvée le 16.02.2018
Modification n°2 approuvée le 16.02.2018
Modification n°3 approuvée le 16.02.2018
Modification n°4 approuvée le 06.11.2020
Modification n°5 : VERSION POUR NOTIFICATION ET ENQUETE PUBLIQUE

3.2.1

Règlement graphique
Zonage

Planche
Bourg